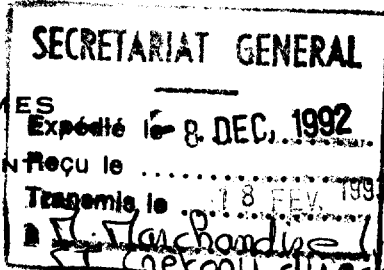


Annexe 11.

***Délibération pour la mise à disposition
des parcelles de la Ville de Cannes au
profit du SICASIL***

+

***Délibérations de la commune de Cannes
pour la mise à disposition des ouvrages***



MAIRIE DE CANNES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

VILLE DE CANNES

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
COMMUNES ALIMENTÉES PAR LES
CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP
(SICA-SIL)
MODIFICATION ARTICLE 1
DES STATUTS

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 1992

L'an mil neuf cent quatre vingt douze et le vingt quatre du mois de novembre, à 9 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur Michel MOUILLOT, Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : M. MOUILLOT, Maire, MM. DELAUNEY, MICOUIN, ARMAROLI, LONGUET, Mme BASTIDE-LEADOUZE, MM. PAOLI, EMIR, Mme MESLIER DE ROCAN, MM. HENRY, LOPEZ, WOHL, LERDA, Mme BEAUQUIER, MM. ABOUGANEM, MARTELLO, VIGIER, PROFETI, CANCELLONI, BERTIER, LLADO, Mmes ROLDAN, KUMOR, MM. ACHACHE, FOURNAISE, Mme NEEL, MM. AIKEN, CASANOVA, PERRIMOND, Mme RADIX, MM. ORSO, MASSONI, TABAROT, CLEMENT, BOREL, FRAPPA, PEYRON, Mme PHILIPPS, MM. DOZOL, MOUNOU, JARRY, GOLDENSTEIN, et ROSSI formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : M. OTTOBRE qui avait donné procuration à M. MICOUIN, M. CIMA qui avait donné procuration à M. DELAUNEY, M. STEHLIN qui avait donné procuration à M. LONGUET, M. GENEIX qui avait donné procuration à M. Le Maire, M. SIMONET qui avait donné procuration à Mme MESLIER DE ROCAN, M. SANGLIER qui avait donné procuration à M. ARMAROLI.

Conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes, Monsieur TABAROT a été nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 30 Septembre 1992 a été adopté à l'unanimité.

Au cours de la séance, le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'affaire suivante :

.../...

VILLE DE CANNES

Séance du Conseil Municipal du 24 novembre 1992
Délibération N° 46

Monsieur le Maire, Président, donne la parole à **M. PERRIMOND**, rapporteur

Par délibération en date du 28 Septembre 1990 vous avez approuvé la création du Syndicat Intercommunal des Communes alimentées par les canaux de la Siagne et du Loup (SICA-SIL) ainsi que ses statuts.

Par délibérations en date des 5 Juillet 1991 et 28 Février 1992 vous avez également adopté diverses modifications relatives au nombre de délégués suppléants pour la commune de Mougins, la fixation du siège du Syndicat en Mairie de Cannes et la désignation du Receveur Municipal de Cannes comme receveur du Syndicat.

Le SICA-SIL a actuellement pour objet l'étude du projet du renforcement des ressources en eau intéressant les communes du périmètre de la concession des canaux de la Siagne et du Loup.

L'analyse des consommations et des besoins a permis de fixer la date limite de mise en service de ce renforcement à l'été 1995, dernier délai. Compte tenu de l'état d'avancement de l'étude concernant l'adduction à partir du barrage de Saint Cassien, et du calendrier prévu, il s'avère nécessaire de lancer les travaux au début de l'année 1993.

En vertu de la concession d'Etat Siagne et Loup et de ses avenants successifs, le concessionnaire est propriétaire des installations jusqu'au 31 Décembre 1998. L'expiration du contrat entraînera donc le transfert des installations à la Ville de Cannes, laquelle s'est engagée à les transférer à son tour au SICA-SIL.

Compte tenu de l'urgence des travaux à réaliser et de la volonté exprimée par les communes adhérentes, le SICA-SIL doit être doté aussitôt que possible de la compétence en vue de signer un nouveau contrat pour la réalisation des travaux et la gestion du service.

La Commission des Travaux dans sa séance du 4 NOVEMBRE 1992 a donné son avis favorable.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver la modification de l'article 1er des statuts du SICA-SIL approuvés par arrêté préfectoral du 13 Février 1991 comme suit :

Le Syndicat Intercommunal a pour objet :

- l'engagement de toute discussion avec l'Etat, la Ville de Cannes et le concessionnaire propriétaire des installations jusqu'au 31 Décembre 1998, pour étudier les possibilités de résiliation anticipée de la concession.

- la reprise à la Ville de Cannes des ouvrages réalisés par la Lyonnaise des Eaux Dumez dans le cadre de la concession d'Etat au moment de son extinction (31 Décembre 1998 ou à la date de la reprise anticipée de la concession), la Ville de Cannes acceptant de céder au SICA-SIL la propriété de ces ouvrages.

- la reprise des biens et ouvrages du Syndicat Intercommunal du Cannet-Vallauris-Mougins.

- la gestion du service de distribution d'eau potable sur le territoire des communes membres.

- la réalisation des études et des ouvrages nécessaires à ce service.

- la fourniture d'eau en gros à des communes non membres du Syndicat.

- la passation des marchés de travaux et des contrats de gestion déléguée se rapportant auxdits objets.

Le Conseil adopte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
(Suivent les signatures).

Pour extrait conforme,
pour le Maire,
l'Adjoint délégué,



D. PERRIMOND

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

INTEGRATION DANS LE PATRIMOINE
COMMUNAL DE BIENS ISSUS DE LA
CONCESSION D'ETAT DES CANAUX DE
LA SIAGNE ET DU LOUP ET MISE A
DISPOSITION DU SICASIL.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2003 - 18 HEURES

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES	
Expédié le	30 OCT 2003
Reçu le	
Transmis le	16 OCT. 2003
	24317

FC

L'an deux mille trois et le vingt neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GIRONE, Premier Adjoint.

Etaient présents : MM. GIRONE, MORIN, Mme COTTER, MM. GIORGIS, CADIOU, TONNER, Mme ROVERA, MM. BERNARD, VOULAND, Mme AZEMAR-MORANDINI, MM. SANTELLI-ESTRANY, LEVI, GALAN, BELAMICH, LOUVER, Mmes MATHIEU, SNIADOCH, M. POULIT, Mmes BRUN, TANZILLI, RIGOLL, FOUGA, REPETTO-LEMAITRE, GOUNY-DOZOL, ORTELLI, VINCENT-SCHOLZEN, PROTON, MINEUR-PASTORELLI, ROLLIN-GERARD, BONNET, M. BOTTERO, Mme SARRAN, MM. CIMA, MEYFFRET, Mmes CRAPIZ, VAILLANT, MM. BOREL, ROUBAUDI et Mme COROT, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : M. BROCHAND qui avait donné pouvoir à Mme COTTER, M. LISNARD qui avait donné pouvoir à M. SANTELLI-ESTRANY, M. SEBAG qui avait donné pouvoir à Mme REPETTO-LEMAITRE, Mme VOILLON qui avait donné pouvoir à M. GIRONE, Mme TONDA-PIERI qui avait donné pouvoir à M. GALAN, M. ARTUSO qui avait donné pouvoir à M. POULIT, Mme GUERIN-NIGOUX qui avait donné pouvoir à Mme GOUNY-DOZOL et M. SIMONET qui avait donné pouvoir à M. CIMA.

Absents : M. MAYET et Mme PHILIPPS.

M. SIMONET entre en séance avant le vote de la question n° 22.

M. VOULAND quitte la séance après le vote de la question n° 19 en laissant procuration à M. CADIOU, Mme MATHIEU quitte la séance après le vote de la question n° 21 en laissant procuration à M. LOUVER, M. BOTTERO quitte la séance après le vote de la question n° 26 en laissant procuration à M. CIMA, M. LEVI quitte la séance après le vote de la question n° 27 en laissant procuration à M. MORIN, Mme TANZILLI quitte la séance après le vote de la question n° 39 en laissant procuration à Mme RIGOLL, Mme SNIADOCH quitte la séance après le vote de la question n° 51 en laissant procuration à M. BELAMICH, Mme AZEMAR-MORANDINI quitte la séance après le vote de la question n° 53 en laissant procuration à M. BERNARD, Mme MINEUR-PASTORELLI quitte la séance après le vote de la question n° 57 en laissant procuration à Mme PROTON.

.../...

RECUEIL

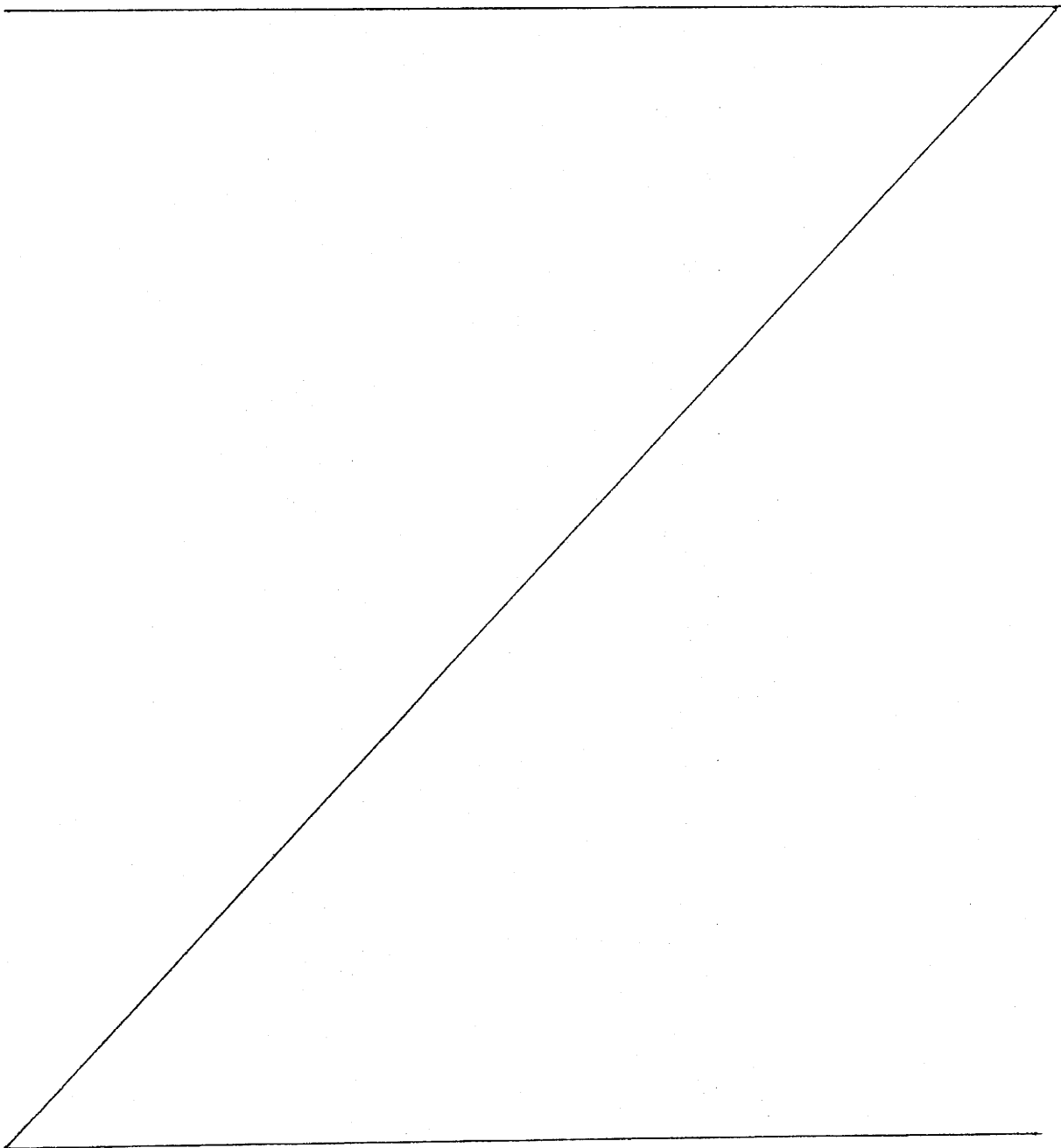
2003

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 juillet 2003 est approuvé à l'unanimité.

Les listes des décisions municipales et des marchés sans formalités préalables pris en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales sont adoptées à l'unanimité.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. SANTELLI-ESTRANY est désigné comme secrétaire de séance.

Au cours de la séance, le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'affaire suivante :



RECUEIL

Séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2003
(suite)

101005

2003

Monsieur André GIRONE, Président, donne la parole à
Me SANTELLI-ESTRANY, Rapporteur :

Me SANTELLI-ESTRANY

Par décret impérial en date 25 août 1866, l'Etat a approuvé la convention « portant concession du canal d'irrigation de la Siagne et du Loup » à la compagnie anglaise General Irrigation and Water Supply Compagny of France, les biens devant ensuite faire retour à la Ville de Cannes.

Parallèlement, le 2 octobre 1880, la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage (S.L.E.E.), aujourd'hui dénommée Lyonnaise des Eaux France, a été substituée à la compagnie anglaise.

Un décret en date du 14 octobre 1902 a approuvé le traité du 11 octobre 1902 portant avenant à la convention de 1866 et prorogeant jusqu'au 31 décembre 1980, les effets de ladite convention.

Le 17 janvier 1973, un nouveau décret a approuvé l'avenant n° 5 à la convention d'origine, qui notamment proroge jusqu'au 31 décembre 1998 la durée de la concession accordée à la S.L.E.E.

Or, aujourd'hui, une partie du patrimoine, objet de la concession du 25 août 1866, bâti (à l'exclusion du matériel d'exploitation) et non bâti, a pu être évaluée par la Direction Nationale d'Interventions Domaniales par avis en date du 19 septembre 2002.

Aussi, il convient d'engager les démarches nécessaires à la réintégration des biens précités dans le patrimoine de la Ville, estimés à la somme de 13.916.359 €, étant précisé que ce montant sera intégré à l'actif patrimonial en section investissement.

Par ailleurs, par délibération du Conseil Municipal en date du 24 novembre 1992, entérinée par arrêté préfectoral du 7 mai 1993, la Ville de Cannes a adopté le principe de la constitution avec six autres communes, d'un syndicat (SICASIL) destiné à prendre le relais de la concession d'Etat, et dont les compétences sont :

REOU

Séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2003
(suite)

10100

000000

- la gestion du service de distribution d'eau potable sur le territoire des communes membres,
- la réalisation des études et ouvrages nécessaires à ce service,
- la fourniture d'eau en gros à des communes non membres du syndicat,
- la passation des marchés de travaux et des contrats de gestion déléguée se rapportant aux dits objets.

Or, il résulte des dispositions des articles L.5211-5-III, paragraphe 1 et 2, et L.1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition des biens, équipements et services nécessaires à son exercice.

Aussi, il convient par la présente délibération de donner un accord de principe à la mise à disposition au Syndicat Intercommunal des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup (SICASIL) des biens précités.

Ainsi, Monsieur le Député-Maire, en application de la délibération du Conseil Municipal du 5 avril 2001, modifiée par celle du 10 janvier 2002, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pourra mettre en oeuvre la procédure adéquate.

La Commission des Finances, du Budget et des Affaires Juridiques, Immobilières et Maritimes a été consultée le 25 septembre 2003.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité :

1°) - d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou à défaut l'Adjoint Délégué aux Affaires Juridiques, Immobilières et Maritimes à signer les éventuels actes nécessaires à l'intégration dans le patrimoine communal des biens issus de la concession d'Etat des canaux de la Siagne et du Loup, susvisés,

RECU

Séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2003
(suite)

10100
SP 0940

2°) – d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou à défaut Monsieur l'Adjoint Délégué aux Finances, à procéder aux opérations comptables d'intégration de ces biens dans l'actif de la Ville,

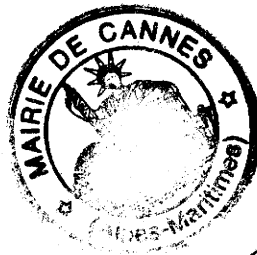
3°) – d'approuver la mise à disposition au SICASIL des biens précités, d'un montant estimé à 13.916.359 €,

4°) – d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou à défaut Monsieur l'Adjoint Délégué aux Affaires Juridiques, Immobilières et Maritimes à signer tous les actes subséquents à intervenir dans ce cadre, afin de mettre à la disposition du SICASIL les biens susvisés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
(Suivent les signatures).

Pour Extrait Conforme,

Pour le Député-Maire
L'Adjoint Délégué,




Christophe SANTELLI-ESTRANY

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COMMUNES ALIMENTEES PAR
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP
- SICASIL -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT**

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2003

DELIBERATION n° 08/12-2003

Objet : Mise à disposition par la commune de Cannes au profit du SICASIL, d'une partie du foncier nécessaire à l'exercice de la compétence eau.

L'an deux mil trois, le dix neuf décembre, à dix heures trente, le comité du Syndicat Intercommunal des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SICASIL, 28 bd du Midi à Cannes La Bocca, sous la présidence de Monsieur David LISNARD.

* * * * *

Membres du comité du SICASIL :

- En exercice : 22
- Présents ou représentés : 21
- Absents : 1

Secrétaire de séance : Mme VINCENT-SCHOLZEN

* * * * *

Présents :

Commune de Cannes :

Mmes BRUN, COTTER, NIGOUX, VINCENT-SCHOLZEN, MM. CADIOU, CIMA, GIORGIS et LISNARD.

Commune du Cannet :

Mme ALMES.

Commune de Mougins :

Mme PELLISSIER et M. LOPINTO.

Commune de Pégomas :

Mme WELKER.

Commune de Théoule-sur-mer :

M. MANSANTI.

Commune de Vallauris :

MM. GUMIEL, CHALVIN et Mme PUGI.

Etaiient représentés :

Commune d'Auribeau-sur-Siagne :

M. VARRONE par Mme WELKER.

Commune de Cannes :

M. SANTELLI-ESTRANI par M. LISNARD.

Commune du Cannet :

M. BORDET par Mme PELLISSIER.
M. CARRETERO par Mme ALMES.

Commune de la Roquette/Siagne :

M. DAON par M. MANSANTI.

* * * *

Monsieur le Président expose :

Par décret impérial en date du 25 août 1866, l'Etat a approuvé la convention « portant concession du canal d'irrigation de la Siagne et du Loup » à la compagnie anglaise *General Irrigation and Water Supply Company of France*, les biens devant faire retour à la Ville de Cannes.

Par la suite, le 2 octobre 1880, la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage (S.L.E.E.), aujourd'hui dénommée Lyonnaise des Eaux France, a été substituée à la compagnie anglaise.

Un décret en date du 14 octobre 1902 a approuvé le traité du 11 octobre 1902 portant avenant à la convention de 1866 et prorogeant jusqu'au 31 décembre 1980, les effets de ladite convention.

Le 17 janvier 1973, un nouveau décret a approuvé l'avenant n°5 à la convention d'origine, qui notamment proroge jusqu'au 31 décembre 1998 la durée de la concession accordée à la S.L.E.E..

Par arrêté en date du 13 février 1991, Monsieur le Préfet a adopté le principe de la constitution d'un syndicat (SICASIL) destiné à prendre le relais de la concession d'Etat. L'arrêté préfectoral du 7 mai 1993 en précise les compétences, comme suit :

- la gestion du service de distribution d'eau potable sur le territoire des communes membres,
- la réalisation des études et ouvrages nécessaires à ce service,
- la fourniture d'eau en gros à des communes non-membres du syndicat,
- la passation des marchés de travaux et des contrats de gestion déléguée se rapportant aux dits objets.

Or, il résulte des dispositions des articles L.5211-5-III, paragraphe 1 et 2, et L.1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition des biens, équipements et services nécessaires à son exercice.

Par ailleurs, il précise que tout bien qui viendrait à être désaffecté du service public de l'eau potable serait remis définitivement à la commune de Cannes.

Aussi, par la délibération du 29 septembre 2003 n°62, le conseil municipal de la Ville de Cannes a donné un accord de principe à la mise à disposition du SICASIL des parcelles dont la liste est annexée au présent rapport.

Aujourd'hui, l'objet de la présente délibération est de procéder à la mise à disposition sus-mentionnée de la Ville de Cannes au profit du SICASIL.

Pour cela, un procès verbal contradictoire de mise à disposition va être établi, dont le projet est annexé à la présente délibération. Ce procès verbal liste et précise la majeure partie des biens, bâti (à l'exclusion du matériel d'exploitation) et non bâti, transférables à ce jour, dont la valeur nette comptable a pu être évaluée, par la Direction Nationale d'Interventions Domaniales par avis en date du 19 septembre 2002, à la somme de 13.916.359 euros.

Cette mise à disposition constitue une première étape. Elle sera complétée par les parcelles qui constituent l'emprise du canal du Loup ainsi que par les ouvrages d'exploitation technique qui doivent faire l'objet d'un inventaire contradictoire.

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTE** le principe de mise à disposition d'une partie du ~~forçage~~ nécessaire à l'exercice de la compétence eau ;
- **CHARGE** Monsieur le Président d'en assurer la bonne exécution ;
- **AUTORISE** le président à signer le procès verbal correspondant ;
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les démarches utiles à la ~~bonne~~ exécution de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



David LISNARD

COMMUNE	SECTION	NUMERO	LIEUDIT	DESCRIPTIF	CONTENANCE
AURIBEAU	A	245	LA TULIERE	bande étroite de terrain pour passage conduite	1 a 85ca
	F	257	LE GIBEOU	Puits à Drains Rayonnants n°2 (côté Auribeau) Complexe d'Auribeau	51a 05ca
	F	264	LE GIBEOU		1a 64ca
	F	265	LE GIBEOU		1a 73 ca
	F	267	LE GIBEOU		1a 54ca
CANNES	AL	359	Chemin du Devens		réseau bande de terrain étroite pour canalisation de 60 mm
	AP	92	Av, Croix des Gardes	canal de la Siagne, branche Croix des Gardes	22 a 60 ca
	AP	101	Av, Jean de Noailles	terrain du reservoir puits Fontan acquis pour le compte de la Ville	16 a 11 ca
	AP	146	Bd du Soleil	Terrains du reservoir de la Bocca	12 a 00 ca
	AP	147	Bd du Soleil		9 a 89 ca
	AT	35	Bd Cointet	Terrains du réservoir Croix des Gardes	9 a 52 ca
	AT	46	Av, Jean de Noailles	canal de la Siagne dérivé enclavé dans parcelle 47 pté Dr LEVY	76 ca
	AY	768-769-770		Loup (conduite sous pression de la station de pompage du Village)	24a 53ca
	AZ	8			
	AY	103	PERIER	canal de la Siagne tronçon dévié le long du réservoir du Périer	6 a 95 ca
	AY	117	L'OLIVET	canal de la Siagne, branche Croix des Gardes	7 a 00 ca
	AY	157	L'OLIVET	canal de la Siagne, branche Croix des Gardes	6 a 15 ca
	AY	179	La Croix des Gardes	canal de la Siagne, branche Croix des Gardes	6 a 45 ca
	AY	185	La Croix des Gardes	canal de la Siagne, branche Croix des Gardes	1 a 10 ca
	AY	195	La Croix des Gardes	canal de la Siagne, branche Croix des Gardes	26 a 65 ca
	AZ	735	Route du Village	1ère partie du terrain de la station pompage du Village	50 ca
	AZ	738	Route du Village	2ème partie du terrain de la station pompage du Village	25 ca
	CL	41	MAUVARRE	canal de la Siagne branche Californie	12 a 55 ca
	CL	152	Réservoir	Hors ligne intégrée Canal affectée au reservoir Californie	31 a 79 ca
	DK	53	TERREFIAL	canal de la Siagne branche Californie	51 a 00 ca
	DK	225	Av, de Vallauris	Terrain acquis pour construire le nouveau tunnel du Col Saint Antoine	12 a 40 ca
	DK	228	Colle de Vallauris	canal de la Siagne branche Californie	15 a 20 ca
	DK	252	Colle de Vallauris	.. canal de la Siagne branche Californie	53 a 90 ca
	DK	296	Bd Beausoleil	.. canal de la Siagne branche Californie	5 a 60 ca
	DK	349	Bd Beausoleil	.. canal de la Siagne branche Californie	1 a 10 ca
	DK	352	Bd Beausoleil	station de pompage de Super Cannes acquise en 1926	7 a 30 ca
	DK	354	MAUVARRE	.. canal de la Siagne branche Californie	21 a 89 ca
	DK	647	Av, du Château d'Eau	.. Château d'eau de Super Cannes	2 a 84 ca

034

COMMUNE	SECTION	NUMERO	LIEUDIT	DESCRIPTIF	CONTENANCE	
GRASSE	BK	76	Ch, de la Madeleine	Canal de la Siagne inclus dans hors ligne	7 a 88 ca	
	BK	87	Ch, de la Madeleine	Canal de la Siagne	3 a 25 ca	
	BP	4	Av, L, Icard St Anne	Canal de la Siagne	13 a 40 ca	
	BP	84	Av, L, Icard St Anne	Canal de la Siagne	19 a 35 ca	
	BR	8	Av, L, Icard St Anne	Canal de la Siagne	18 a 97 ca	
	BR	90	C. de la Victorine	Canal de la Siagne-déduire 146 m ² gelés par DDE pour tracé pénétrante	23 a 50 ca	
	BR	118	Route Draguignan	Canal de la Siagne	13 a 82 ca	
	BR	145	Route Draguignan	Canal de la Siagne	8 a 70 ca	
	BR	125	Av, L, Icard St Anne	Canal de la Siagne	7 a 17 ca	
	BR	131	Av, L, Icard St Anne	Canal de la Siagne	13 a 47 ca	
	BR	275	C. de la Victorine	Canal-déduire 414 m ² gelés par DDE pour tracé pénétrante	13 a 92 ca	
	BS	12	Les Chênes	Canal de la Siagne	7 a 20 ca	
	BS	30	C. des Chênes St Jacques	Terrain de l'usine	66 a 62 ca	
	BS	187	C. des Chênes St Jacques	eaux lavage St Jacques-déduire 242 m ² gelés par DDE pénétrante	15 a 26 ca	
	BS	302	Les Chênes	Canal de la Siagne	13 a 55 ca	
	BS	344	Les Chênes	Canal de la Siagne	18 a 31 ca	
	GRASSE	BX	5	Château Folie	Canal de la Siagne	9 a 58 ca
		BX	21	Château Folie	Canal de la Siagne-déduire 147 m ² gelés par DDE, déblaies pénétrante	86 a 92 ca
BX		72	Château Folie	Canal de la Siagne	2 a 06 ca	
BX		46	Ch, Loubonnieres	Canal de la Siagne	22 a 35 ca	
BX		36	Ch, Loubonnieres	Syphon de sécurité "NERPYC" dans petit hors ligne du canal	83 ca	
BY		65	Ch, des Comtesses	Canal de la Siagne	8 a 48 ca	
BY		87	Av, Henri Dunant	Canal de la Siagne	38 a 77 ca	
BY		105	Av, Henri Dunant	Canal de la Siagne	1 a 77 ca	
CD		19	Ch, de la Madeleine	Canal de la Siagne	33 a 02 ca	
CD		41	Ch, de la Cavalerie	Canal de la Siagne	7 a 72 ca	
CD	46	Ch, de la Cavalerie	Canal de la Siagne	3 a 72 ca		
CD	49	Ch, de la Cavalerie	Canal de la Siagne	7 a 50 ca		
CE	100	Notre D, d'Espérance	Canal de la Siagne	34 a 15 ca		
CE	111	Notre D, d'Espérance	Canal de la Siagne	7 a 68 ca		
CE	113	Notre D, d'Espérance	Canal de la Siagne	6 a 92 ca		
CO	103	St Jean Bas	Canal de la Siagne	20 a 32 ca		
CO	157	St Jean Bas	Canal de la Siagne	27 a 70 ca		
CT	7	Pont de Nice	Canal de la Siagne	11 a 70 ca		

COMMUNE	SECTION	NUMERO	LIEUDIT	DESCRIPTIF	CONTENANCE
GRASSE	AL	71			
	CW	217-218-229-286-352-381			
	CX	40			
	CY	201			
	DI	23-57			
	DK	162			
	DN	71-221			
	DO	48-234			
	CT	11	Pont de Nice	Canal de la Siagne avec un minuscule hors ligne	21 a 22 ca
	CT	86	Pont de Nice	Canal de la Siagne inclus dans hors ligne bordant la voie ferrée	6 a 78 ca
	CT	99	Pont de Nice	Canal Siagne inclus dans hors ligne avec vannes martelière et syphon	10 a 58 ca
	CV	54	St Mathieu	Canal Siagne inclus dans hors ligne	9 a 08 ca
	CV	57	St Mathieu	Canal de la Siagne	2 a 08 ca
	CV	62	St Mathieu	Canal de la Siagne	3 a 82 ca
	CV	79	St Mathieu	Canal de la Siagne dans triple hors ligne	66 a 13 ca
	CX	84	St Joseph	Canal de la Siagne	35 a 23 ca
	CX	134	St Joseph	Canal de la Siagne avec petit hors ligne inclus	32 a 40 ca
	CY	220	Roure de la Gâche	Canal de la Siagne	35 a 40 ca
	CZ	101	St Joseph	Canal de la Siagne	14 a 25 ca
	DH	138	Brassauris	Canal de la Siagne	45 a 57 ca
	DI	1	Brassauris	Canal de la Siagne	58 ca
	DK	155	Brassauris	Canal de la Siagne	5 a 43 ca
	DN	31	Masseboeuf	Canal de la Siagne	67 a 50 ca
	DO	5	Masseboeuf	Canal de la Siagne	23 a 25 ca
	DO	245	Masseboeuf	Canal de la Siagne	43 a
	DO	7	Brassauris	vanne martelière et syphon dans hors ligne du canal de la Siagne	78 ca
	DP	96	Le Plan	Canal de la Siagne	29 a 03 ca
	EY	63	Les Campanettes	Canal de la Siagne	9 a 18 ca
	EY	66	Les Campanettes	Canal de la Siagne	1 a 65 ca
	HL	36	St François	Canal de la Siagne	18 a 47 ca
	HL	151	St François	Canal de la Siagne	1 a 50 ca
	HL	220	St François	Canal de la Siagne	46 a 55 ca
	HM	61	St François	Canal de la Siagne	16 a 20 ca
	HN	13	St François	Canal de la Siagne	4 a 33 ca
	HN	28	St François	Canal de la Siagne	25 a 20 ca

COMMUNE	SECTION	NUMERO	LIEUDIT	DESCRIPTIF	CONTENANCE
GRASSE	HN	52	St François	Canal de la Siagne	
	HN	58	St François	Canal de la Siagne	
	HN	206	Les Basses Ribes	Canal de la Siagne	
	HN	222	Les Basses Ribes	Canal de la Siagne	
	B	148	L'Isclon	Complexe d'Auribeau (hors clôture) pour travaux de pompage	
	B	149	L'Isclon		
	B	150	L'Isclon		
	B	146	L'Isclon		
	B	147	L'Isclon		
	B	151	L'Isclon		
	B	152	L'Isclon		
	B	153	L'Isclon		
B	154	L'Isclon			
B	155	L'Isclon			
B	156	L'Isclon			
B	1312	L'Ecluse	Complexe d'Auribeau (la clôture est restreinte)		
B	1313	L'Ecluse	Puits à Drains Rayonnants n°2 (côté Pegomas)		
B	1314	L'Ecluse	Puits à Drains Rayonnants n°2 (côté Pegomas)		
B	843	Sous Béal	Puits à Drains Rayonnants n°7		
B	844	Sous Béal	Puits à Drains Rayonnants n°7		
B	845	Sous Béal	Puits à Drains Rayonnants n°7		
B	846	Sous Béal	Puits à Drains Rayonnants n°7		
B	847	Sous Béal	Puits à Drains Rayonnants n°7		
B	1323	Sous Béal	Puits à Drains Rayonnants n°7		
B	1324	Sous Béal	Puits à Drains Rayonnants n°7		
B	1381	Sous Béal	Puits à Drains Rayonnants n°7		
B	1383	Sous Béal	Puits à Drains Rayonnants n°7		
C	225	Bouteou	Puits IX		
C	226	Bouteou			
C	227	Bouteou	Puits VII		
C	300	La Fenerie	Puits X (abandonné)		
G	302	La Fenerie	Puits XII		
H	483	Le Bateau	Puits II		
H	485	Le Bateau	Puits I		
H	489	Le Bateau	Puits IV		
H	490	Le Bateau			
PEGOMAS	B	148	L'Isclon		

COMMUNE	SECTION	NUMERO	LIEUDIT	DESRIPTIF	CONTENANCE
Le Bar sur Loup	B	250	Notre Dame	Terrain limite Canal du Loup acquis pour renforcement suite éboulement	4a 60ca
	B	251	Notre Dame		13a 50ca
	B	252	St Andrieux	Terrain près Canal du Loup acquis pour renforcement suit éboulement	80ca
	B	253	St Andrieux	Terrain limite Canal du Loup acquis pour renforcement suite éboulement	65ca
	C	483	Les Englandes	Terrain près Canal du Loup acquis pour renforcement suit éboulement	2a 40ca
	C	521	Saint Anne	Terrain limite Canal du Loup acquis pour renforcement suite éboulement	7a 05ca
	C	524	Saint Anne	Terrain limite Canal du Loup acquis pour renforcement suite éboulement	5a 15ca
	C	543	Bouscarle	Terrain limite Canal du Loup acquis pour renforcement suite éboulement	18a 60ca
	C	654	Saint Anne	Terrain pour déviation Canal du Loup en souterrain	1a 10ca
	C	657	Saint Anne	Terrain limite Canal du Loup acquis pour renforcement suite éboulement	1a 85ca
	C	658	Saint Anne	Terrain limite Canal du Loup acquis pour renforcement suite éboulement	6a 65ca
	C	659	Saint Anne	Terrain limite Canal du Loup acquis pour renforcement suite éboulement	6a 10ca
	C	660	Bouscarle	Terrain limite Canal du Loup acquis pour renforcement suite éboulement	15a 20ca
	C	661	Bouscarle	Terrain limite Canal du Loup acquis pour renforcement suite éboulement	2a 57ca
	C	663	Saint Anne	Terrain limite Canal du Loup acquis pour renforcement suite éboulement	8a 85ca
	C	664	Saint Anne	Terrain près Canal du Loup acquis pour renforcement suit éboulement	2a 20ca
	F	912	Saint Andrieu bas	Terrain pour accéder au Canal du Loup	4a 68ca
Chateauneuf de Grasse	A	1	Ch, de la Couale	Usine de filtration de Châteauneuf de Grasse (gd terrain)	96a 10ca
	A	2	La Colle	Usine de filtration de Châteauneuf de Grasse (petit terrain)	24a 60ca
	A	13-14-78-332			83a 71ca
	A	336-1977-1978			
	C	16-19-21-29-49-63-72-73-370-433-44			
	A	917	La Colle		
	C	466	Pereiret	petit hors ligne indissociable du Canal du Loup (chambre de manœuvre)	40ca
	C	467	Pereiret	petit hors ligne indissociable du Canal du Loup (chambre de manœuvre)	40ca
	C	468	Pereiret	petit hors ligne indissociable du Canal du Loup (chambre de manœuvre)	50ca
	C	469	Pereiret	petit hors ligne indissociable du Canal du Loup (chambre de manœuvre)	50ca
CIPIERES-LOUP	D	403		Terrain zone captage du canal du Loup à Bramafan	5a 20ca
	D	404		Canal du Loup	45a
	D	405		Terrain zone captage du canal du Loup à Bramafan	1ha 27a 15ca
	D	406		Terrain de la source du Revest	5a 80ca
	D	407		Canal du Loup	20ca
	D	408		Terrain zone captage du canal du Loup à Bramafan	6a 65ca

COMMUNE	SECTION	NUMERO	LIEUDIT	DESCRIPTIF	CONTENANCE
CIPIERES-LOUP	D	409		Terrain zone captage du canal du loup à Bramafan	10a 30ca
	D	410		Canal du Loup	2a 40ca
	D	411		Terrain zone captage du canal du loup à Bramafan	7a 20ca
	D	412		Terrain zone captage du canal du loup à Bramafan	8a 30ca
	D	413		Terrain zone captage du canal du loup à Bramafan	3a 50ca
	D	414		Terrain zone captage du canal du loup à Bramafan	1ha 44a 20ca
	D	415		Terrain zone captage du canal du loup à Bramafan	63a 00ca
COURMES	B	330,332,341		Canal du Loup et divers terrains hors ligne dans la zone de la micro centrale	55a 06ca
	B	342,343,344			
	B	346,355,369			
	B	412		Canal du Loup	15a 38ca
GOURDON	B	109-120-121-125-126-151-158-177-178-191-192-216-229-245-246-258-318-325-326-328-329-330-331-425-439			1ha 51a 30ca
	B	558-559-560-622-634			
Gréolières	G	588	La Fontette	Terrain pour déviation Canal du Loup	17a 30ca
	G	1022	Les Claps	Terrain pour déviation Canal du Loup	24a 00ca
	D	111	St Pons	Canal du Loup	6a 75ca
	D	114	St Pons	Hors ligne pour renfort Canal du Loup	1a 00ca
	D	131		Canal du Loup	90ca
	D	163		Canal du Loup	4a 55ca
	D	332		Canal du Loup	9a 75ca
	E	87		Canal du Loup	3a 35ca
	E	113		Canal du Loup	5a 35ca
	E	127		Canal du Loup	7a 80ca
	E	160		Canal du Loup	2a 65ca
	E	183		Canal du Loup	27a 00ca
	E	246		Canal du Loup	48a 75ca
	F	21		Canal du Loup	9a 90ca
	F	30		Canal du Loup	6a 00ca
	F	165		Canal du Loup	8a 30ca
	F	331		Canal du Loup	7a 30ca
	F	419		Canal du Loup	6a 60ca
	F	427		Canal du Loup	6a 93ca
F	565		Canal du Loup	3a 00ca	
F	572		Canal du Loup	17a 81ca	

COMMUNE	SECTION	NUMERO	LIEUDIT	DESCRIPTIF	CONTENANCE
Gréolieres	F	717		Canal du Loup	3a 70ca
	F	718		Canal du Loup	1a 40ca
	F	719		Canal du Loup	1a 80ca
	G	324		Canal du Loup	11a 30ca
	G	378		Canal du loup avec élargissement	18a 65ca
	G	383	Les Claps	Actuellement le Canal du Loup est bien dévié dans ce terrain	21a 90ca
	G	405		Canal du Loup	18a 40ca
	G	420		Canal du Loup	20a 55ca
	G	528		Canal du Loup	1a 80ca
	G	678	Les Piouras	terrain renforcé le chemin mais ne sert plus suite déviation Canal Loup	9a 78ca
	G	743		Canal du Loup	24a 50ca
	G	834		Canal du Loup	5a 90ca
	G	872		Canal du Loup	10a 80ca
	G	898		Canal du Loup	10a 95ca
	G	919		Canal du Loup	4a 15ca
	H	242		Canal du Loup	19a 00ca
	H	249	La plus haute Bouisse	Terrain zone des sources du Canal du Loup	92a 20ca
	H	250	Le Moulin	Terrain zone des sources du Canal du Loup	1ha 47a 60ca
Gréolieres	H	251	Le Moulin	Terrain zone des sources du Canal du Loup	4ha 34a 60ca
	H	252	Le Moulin	Terrain zone des sources du Canal du Loup	90ca
	H	254	Le Moulin	Terrain zone des sources du Canal du Loup	11a 78ca
	H	255	Le Moulin	Terrain zone des sources du Canal du Loup	3ha 32a 50ca
	H	493	La plus haute Bouisse	Terrain zone des sources du Canal du Loup	49a 80 a
	H	494	La plus haute Bouisse	Terrain zone des sources du Canal du Loup	80ca
	H	498		Canal du Loup	4a 00ca
	H	506	La Coste du Bene	bande étroite de terrain zone des sources du Canal du Loup	69a 45ca
	H	532	La Coste du Bene	Terrain zone des sources du Canal du Loup	40a
LA ROUETTE	C	641-643		Puits XIII	1a 13ca
	C	646		Puits 2	1a 13ca
	C	647		Puits 5	1a 13ca
	C	648		Usine de Pégomas 1 et 2	24a 38ca
	C	651		Puits III (desséché)	1a 13ca
	C	670		Puits XI	1a 13ca

COMMUNE	SECTION	NUMERO	LIEUDIT	DESCRIPTIF	CONTENANCE
LE CANNET	AE	359		Canal	1a 30ca
	AH	12		Canal Siagne-Croix des Gardes	20a 86ca
	AH	129		Canal Siagne-Croix des Gardes	8a 25ca
	AH	167-264		Réservoir	19a 27ca
	AH	239-246		Déviation canal de la Siagne	3a 60ca
	AH	240-243		Déviation canal de la Siagne	1a 90ca
	AI	11		Canal Siagne-Croix des Gardes	2a 55ca
	AI	90		Canal Siagne-Croix des Gardes	8a 20ca
	AI	113		Canal Siagne-Croix des Gardes	3a 73ca
	AK	224		Canal du Loup-bche Croix des Gardes, ancienne station ponchude	8a 25ca
	AL	252		Canal du Loup-bche Croix des Gardes, ancienne station ponchude	1a 65ca
	AL	314		Canal Siagne-bche de Cannes amont réservoir Cs Sup	28a 55ca
	AN	113		Canal de la Siagne-Branche Californie	19a 41ca
	AN	146		Canal de la Siagne-Branche Californie	34a 55ca
	AP	190		Canal de la Siagne-Branche Californie	31a 92ca
	AP	203		Canal de la Siagne-Branche Californie	2a 75ca
	AP	218		Canal de la Siagne-Branche Californie	3a 17ca
	AP	473		Canal de la Siagne-Branche Californie	15a 61ca
	AS	25		Canal de la Siagne-Branche Californie	37a 06ca
	AS	98		Hors ligne branche Vallauris Croisette du Canal du Loup	2ca
	AS	99		Hors ligne branche Vallauris Croisette du Canal du Loup	10ca
	AS	101		Réservoir désaffecté jouxtant station pompage Côteau Est	10a 05ca
	AV	38		Canal de la Siagne-Branche Californie	21a 70ca
	AV	66		Canal de la Siagne-Branche Californie	7a 70ca
	AV	79		Canal de la Siagne-Branche Californie	7a 51ca
	AZ	76		Matrice ville de Cannes mais acquis par la SLE	17a 28ca
	AZ	248		Hors ligne intégrée canal-ancien réservoir de Cannes Supérieur	37a 36ca
	AZ	277		Canal de la Siagne-branche de Cannes amont Paul Doumer	2a 25ca
	AZ	311		Canal de la Siagne-branche de Cannes amont Paul Doumer	4a 82ca
	BC	42		Canal de la Siagne-branche de Cannes aval Paul Doumer	75ca
	BC	515		Canal de la Siagne-branche de Cannes aval Paul Doumer	1a 47ca
	BC	452		Canal de la Siagne-branche de Cannes aval Paul Doumer	1a 98ca
	BH	295		Canal Siagne-Croix des Gardes	8a 77ca

0000

COMMUNE	SECTION	NUMERO	LIEUDIT	DESCRIPTIF	CONTENANCE
MOUANS SARTOUX	C	258		Canal de la Siagne mais matrice au nom de la VDC	34a 60ca
	C	1438		Vanne et syphon dans hors ligne du canal Siagne	80ca
	C	1025		Canal de la Siagne mais matrice au nom de la VDC	7a 85ca
	C	1030		Canal de la Siagne mais matrice au nom de la VDC	18a 80ca
	C	1095		Canal de la Siagne mais matrice au nom de la VDC	30a 60ca
	C	1253		Canal de la Siagne mais matrice au nom de la VDC	38a 25ca
	C	1329		Canal de la Siagne mais matrice au nom de la VDC	18a 55ca
	F	145		Canal de la Siagne mais matrice au nom de la VDC	10a 20ca
	F	148		Canal de la Siagne mais matrice au nom de la VDC	25a 50ca
	F	343		Canal de la Siagne mais matrice au nom de la VDC	21a 06ca
	F	385		Canal de la Siagne mais matrice au nom de la VDC	29a 40ca
F	504		Réservoir Pinchinade	20a 60ca	
MOUGINS	AT	19		Vanne martelière et syphon dans hors ligne du canal siagne	90ca
	AT	20		Canal de la Siagne partie ancienne C1 86	19a 30ca
	AV	23		Canal de la Siagne partie ancienne C1 66	2a 41ca
	AV	39		Canal de la Siagne partie ancienne C1 86	19a 25ca
	AV	94		Canal de la Siagne partie ancienne C1 171	44a 67ca
	AZ	21		Station pompage de tournamy créée dans voirie sous ancienne C2 238	4a 37ca
	AZ	35		Canal de la Siagne partie ancienne C2 251	29a 98ca
	AZ	65		Canal de la Siagne dont ancienne C3 504 et C2 301	7a 62ca
	AZ	100		Canal de la Siagne ancienne C3 508	20a 80ca
	AZ	184		Canal de la Siagne partie ancienne C2 301	4a 31ca
	BA	87		Canal de la Siagne ancienne C3 567	44a 91ca
	BA	107		Canal de la Siagne ancienne C3 632	6a 15ca
	BA	113		Canal de la Siagne ancienne C3 622	6a 88ca
	BA	120		Canal de la Siagne ancienne C4 812	12a 08ca
	BA	135		Canal de la Siagne ancienne C4 806	2a 50ca
	BB	197		Canal de la Siagne, tronçon amont de l'ancienne D1 32	15a 22ca
	BD	1		Hors ligne du canal du loup	51ca
	BD	117		Canal de la siagne ancienne D2 280	13a 00ca
	BD	124		Canal siagne aval ancienne D1 32 suite passage bretelle Escota via Antibes	23a 68ca
	BH	116		Station de pompage de Tubac ancienne B 2046	1a 27ca
BS	30		Canal de la Siagne petite partie ancienne E1 104	7a 92ca	
BV	152		Canal de la Siagne grande partie ancienne E1 104	50a 93ca	

COMMUNE	SECTION	NUMERO	LIEUDIT	DESCRIPTIF	CONTENANCE
MOUGINS	BW	262		Station de Vaumare ou du Fassun ancienne B2397	35ca
	CC	93		Local bassin à truites inclus dans hors ligne ancienne E2 285	12a 23ca
	CC	97		Réservoir du Loup à Nartassier ancienne E2 1142	18a 47ca
	CC	99		Nouvelle usine de filtration à Nartassier ancienne E2 1699	46a 61ca
	CC	113		Canal de la Siagne partie de l'ancienne E2 201	51a 16ca
	CC	119		Canal de la siagne ancienne E2 1817	23a 25ca
	CD	131		Canal de la siagne ancienne E2 340 et tronçon amont de ex E4 434	50a 72ca
	CD	145		Vidange partieur du Loup ex E2 291 liaison et réservoir Loup, partieur, usine	77ca
	CE	75		Canal de la Siagne bche Croix des Gardes et Cannes ancienne E2 339	48ca
	CE	77		Canal de la Siagne bche Croix des Gardes et Cannes ancienne E2 337	65ca
	CK	94		Canal de la Siagne bche Croix des Gardes et Cannes ancienne E5 810	34a 81ca
	CK	153		Canal de la Siagne branche de Cannes tronçon ancienne E5 906	3a 98ca
	CK	219		Canal de la Siagne branche de Cannes ancienne E5 711	15a 30ca
	CL	65		Canal de la Siagne branche de Vallauris ancienne E4 434	17a 06ca
	CL	96		Canal de la Siagne branche de Vallauris partie ancienne E4 584	5a 28ca
	CL	114		Canal de la Siagne branche de Vallauris partie ancienne E4 584	1a 86ca
	CL	116		Canal de la Siagne branche de Vallauris partie ancienne E4 584	37ca
	CL	180		Canal Siagne bche de Cannes tronçon ancienne E5 906	55ca
	F	2165		Réservoir de Ranguin ancienne F4 2138	85a 32ca
Le Tignet	A	344	La Ravanelle	Canal de la Siagne	7a 48ca
	A	992	Le Collet de Bounin	Canal de la Siagne	15a 13ca
	A	996	Le Collet de Bounin	Canal de la Siagne	5a 95ca
	A	1003	L'Amourne	Canal de la Siagne	11a 63ca
	A	1123	Le Mau Pas	Canal de la Siagne	26a 48ca
	A	1156	Le Mau Pas	Canal de la Siagne	25a 60ca
	A	1240	Roque Rousse	Canal de la Siagne	6a 10ca
	A	1260	La Font du Roure Nd	Canal de la Siagne	1a 80ca
	A	1263	La Font du Roure Nd	Canal de la Siagne	34a 60ca
	A	1395	Les Veyans	Canal de la Siagne	3a 00ca
	A	1424	Les Veyans	Canal de la Siagne	1a 30ca
	A	1428	Les Veyans	Canal de la Siagne	11a 68ca
	A	1524	La Siagne	Station de pompage des Veyans	53a 13ca
	A	1527	Les Moulins	Station de pompage des Veyans	81a 50ca
	B	52	L'istre	Canal de la Siagne	11a 70ca
	B	130	Faisse Longue	Canal de la Siagne	47a 20 ca
	B	147	Faisse Longue	Canal de la Siagne	17a 50ca
	B	165	Le Grand Chemin	Canal de la Siagne	7a 20ca

COMMUNE	SECTION	NUMERO	LIEUDIT	DESCRIPTIF
Reymenade	AA	135	Les Jaisous	Canal de la Siagne ancienne B2 391
	AA	199	Les Lazes	Canal de la Siagne ancienne B1 21
	AA	219	Camp de Neige	Canal de la Siagne ancienne B1 266
	AC	59	Les Jacourêts	Canal de la Siagne ancienne B2 488
	AC	72	Les Jacourêts	Canal de la Siagne ancienne B2 496
Reymenade	AC	164	Les Jacourêts	Canal de la Siagne ancienne B2 598
	AD	37	Les Pradons	Canal de la Siagne inclus dans Hors ligne ancienne C1 64
	AD	61	Les Pradons	Canal de la Siagne ancienne C1 18
	AD	95	Plan de Cotte	Canal de la Siagne ancienne C1 587
	AD	174	Plan de Cotte	Canal de la Siagne ancienne C1 83
	AD	418	Le Village	Canal de la Siagne ancienne C1 150
	AH	116	Les Moulières	Canal de la Siagne partie ancienne C2 746
	AH	117	Les Moulières	Canal de la Siagne partie ancienne C3 1039
	AH	118	Les Moulières	Vanne martellière et sypnon hors ligne canal Siagne ancienne C3 1130
	AI	84	Font Couteou	Canal de la Siagne partie ancienne C2 746
	AI	109	Font Couteou	Canal de la Siagne partie ancienne C2 680
	AL	9	Biejarde	Canal de la Siagne partie ancienne C3 1039
	AL	101	Biejarde	ancienne C3 1051
	AL	121	Biejarde	ancienne C3 1061
St Cézaire	D	283	St Saturnin	Canal de la Siagne
	D	402	Les Bas Gabres	Canal de la Siagne
	D	474	La Fon d'Amic	Canal de la Siagne
	D	613	La Valmoura	Canal de la Siagne
	D	623	La Valmoura	Canal de la Siagne
	D	679	Le Camp de Brigue	Canal de la Siagne
	D	798	Les Tuves	Canal de la Siagne
	D	814	Les Tuves	Canal de la Siagne
	D	889	Le Vent de St Saturnin	Canal de la Siagne
	D	991	Le Sulliet	Canal de la Siagne
	D	1094	Bourdoulay	Canal de la Siagne
	D	1106	Bourdoulay	Canal de la Siagne
	D	1196	Les Gourgs	Canal de la Siagne
	D	1313	Coste de Sigaud	Canal de la Siagne
	D	1348	Ciot Boyer	Canal de la Siagne
	D	1389	Roc Rousse	Canal de la Siagne
	D	1623	Vai Cros	Canal de la Siagne
	E	13	La Foux	Canal de la Siagne Zone de la Source de la FOUX
	E	80	La Foux	Canal de la Siagne

REU 1010 SP

COMMUNE	SECTION	NUMERO	LIEUDIT	DESRIPTIF	CONTENANCE
St Cézaire	E	137	La Foux	Canal de la Siagne	20a 90ca
VALLAURIS SPERACES	E	293	Les Moulins	Canal de la Siagne	1a 86ca
	E	301	Les Moulins	Canal de la Siagne	13a 30ca
	E	302	Les Moulins	Canal de la Siagne	21a 30ca
	E	345	La Figuiere Boufre	Canal de la Siagne	42a 60ca
	E	551	La Coste	Canal en souterrain dans grand Hors ligne zone gorge de la riviere	46a 90ca
	E	564(0t1)	La Coste	Canal en souterrain dans grand Hors ligne zone gorge de la riviere	16a 62ca
	E	566	La Coste	Canal de la Siagne	17a 80ca
	E	591	La Coste	Canal de la Siagne	10a 70ca
	E	622	Couchant des Gabres	Canal de la Siagne	9a 20ca
	E	626	Couchant des Gabres	Canal de la Siagne	3a 30ca
	E	654	Couchant de Fon d'Amic	Canal de la Siagne	13a 00ca
	E	714	La Mannelle	Canal de la Siagne	1ha 73a 90ca
	E	716	Le Thouron	Canal de la Siagne	29a 30ca
	E	717	Le Thouron	Canal de la Siagne	81a 10ca
	E	719	Le Thouron	Canal de la Siagne	62a 30ca
	E	827	Les Fondudes	Canal de la Siagne	21a 50ca
	E	903	Le Serre	Canal de la Siagne	32a 0ca
	E	905	Le Serre	Canal de la Siagne	3a 70ca
	A	733	La Ravanelle	Canal de la Siagne	63a 35ca
	BN	28-29			Partie du terrain du reservoir de Vallauris dit aussi du Col Saint Antoine
TOTAL					76 ha 71 a 67 ca
					767,183 m²